

15.09.2006 - 14:50 Uhr

## 67ème assemblée générale de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)

Lucerne (ots) -

La 67ème assemblée générale annuelle de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) a eu lieu à Lucerne le jeudi 14 et le vendredi 15 septembre 2006, sous la présidence de Madame la Conseillère d'Etat Kathrin Hilber (SG). La politique future dans le domaine du handicap a constitué le thème central de cette manifestation. La Conférence a également annoncé que l'intégration socio-professionnelle des jeunes serait l'un des points forts de l'année prochaine.

### Politique future dans le domaine du handicap

Avec l'entrée en vigueur de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) au 1er janvier 2008, ce sont les cantons qui assumeront la responsabilité des institutions de type résidentiel pour personnes handicapées. Les cantons sont tenus de garantir les prestations actuelles pendant une phase de transition de trois ans à partir de l'entrée en vigueur de la RPT. La Confédération se limite à fournir une aide individuelle aux personnes handicapées (assurance-invalidité). La CDAS recommande aux cantons de reconduire le système actuel de financement des institutions pour personnes handicapées pendant cette période transitionnelle de trois ans, en vue d'assurer la continuité et la coordination du processus au niveau intercantonal. La phase de transition sera l'occasion de tester ensemble les systèmes de financement alternatifs, la coordination au niveau de la planification des besoins et des standards de qualité, ainsi qu'à établir des valeurs de référence. Les résultats seront intégrés aux plans stratégiques cantonaux en faveur des personnes handicapées que les cantons devront élaborer jusqu'à l'expiration du délai de transition. L'objectif principal consiste à développer une politique en faveur des personnes handicapées qui soit innovatrice et corresponde aux besoins, tout en comprenant des offres de type résidentiel et ambulatoire.

### Intégration des jeunes

Vu que cette question revêt un caractère explosif à long terme au niveau socio-politique, la CDAS met davantage l'accent sur l'amélioration de l'intégration socio-professionnelle de la jeune génération. Une proportion croissante de jeunes rencontre des difficultés lors du passage de l'école obligatoire à la formation professionnelle; de même, il y a toujours plus de jeunes adultes qui ne parviennent pas à s'intégrer dans la vie professionnelle. C'est alors l'aide sociale qui doit assurer le financement de cette période de transition, étant donné qu'elle constitue la possibilité ultime en matière de couverture du minimum vital. Les causes de ce phénomène ne peuvent toutefois être combattues que grâce à une stratégie globale au niveau de la politique de la formation, de l'économie et de la politique sociale, ce qui présuppose une collaboration plus étroite entre les différents domaines politiques, de même qu'entre la politique et l'économie.

### Elections au comité directeur de la CDAS

Enfin, les directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales ont élu les Conseillères et Conseillers d'Etat suivants au comité directeur de la CDAS:

- Madame Kathrin Hilber, Conseillère d'Etat, SG, Présidente

- Monsieur Roland Debély, Conseiller d'Etat, NE
- Monsieur Stefan Fryberg, Conseiller d'Etat, UR
- Monsieur Peter Gomm, Conseiller d'Etat, SO
- Monsieur Ruedi Jeker, Conseiller d'Etat, ZH
- Monsieur Pierre-Yves Maillard, Conseiller d'Etat, VD
- Monsieur Philippe Perrenoud, Conseiller d'Etat, BE
- Monsieur Jürg Wernli, Conseiller d'Etat, AR

Par ailleurs, le comité directeur de la CDAS a décidé, lors de sa séance du 14 septembre 2006, de mettre sur pied un groupe d'experts chargé d'évaluer les modalités et la qualité de la mise en oeuvre des placements effectués dans le cadre de l'aide aux enfants et aux jeunes.

Kontakt:

Ernst Zürcher, Secrétaire général CDAS  
Tél.: +41/31/371'04'29  
Mobile +41/79/217'44'36  
E-Mail: ernst.zürcher@sodk-cdas-cdos.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000205/100516035> abgerufen werden.